



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 8 mai 2025

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 33/25 : Modifications du règlement du Conseil général de Valeyres-sous-Rances

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis sollicite des modifications du règlement du Conseil général de Valeyres-sous-Rances.

I. Préambule

Lors de la dernière révision du règlement du Conseil général, présentée à la séance du 14 septembre 2015, il a été proposé et accepté de scinder la Commission du budget, des comptes et de la gestion en 2 commissions différentes :

- a. Une Commission de gestion chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée
- b. Une Commission des finances chargée d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition.

Chaque commission est formée de minimum 3 personnes.

II. Explications

Pour des raisons de simplification, de meilleure compréhension de la comptabilité communale, le bureau a demandé s'il était possible de revenir au fonctionnement d'avant 2015 c'est-à-dire de fusionner les 2 commissions.

Selon la Loi sur les communes, article 40f, alinéa 2, il est possible de coupler ces deux commissions en une Commission **Gestion-Finances**.

Dans ce but, le préavis 22/24 avait été proposé au Conseil général du 28.05.2024. La commission chargée de son étude a demandé d'effectuer un toilettage du règlement. Cette proposition a été acceptée par le Conseil général.

Dès lors, la commission s'est réunie et a comparé le règlement type et notre règlement. Elle a proposé l'ajout et les modifications de certains articles.

L'annexe au préavis présente en détail ces adaptations.

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis no 33/25 : Modifications du règlement du Conseil général de Valeyres-sous-Rances ;

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier les modifications du règlement du Conseil général ;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'adopter les modifications du règlement du Conseil général de Valeyres-sous-Rances.

DECHARGE

La Municipalité et la commission adhoc de leur mandat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



A. Baumann



La secrétaire



L. Sanchez

Municipale responsable : Mme Anne Baumann - 024/ 441 18 28 – 079 / 234 05 71